

Abomey-Calavi, le 12/06/2019



Section I - Avis d'appel public à candidature de marché public

Objet : Acquisition et installation de meubles pour l'équipement de la salle de formation et les autres salles du bâtiment construit au profit du CEA-SMA.

Réf. : Demande de Renseignements et de Prix (DRP) N° 020-2019/UAC/PRMP/CCMP/C/CEA-SMA/SP-PRMP du 12.06.2019

1. L'Université d'Abomey-Calavi sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir et installer les meubles (des bureaux cadre, des chaises, des tables ordinateur, des fauteuils, des tables modulables pour table de réunion etc) dans la salle de formation et les autres salles du bâtiment construit par le CEA-SMA au profit de l'IMSP en lot unique. Ces fournitures sont à livrer au siège du Projet de Centre d'Excellence Africain en Sciences Mathématiques et Applications (CEA-SMA) à Dangbo dans un délai de 30 jours.

2. Les exigences en matière de qualification sont :

- Condition d'ordre technique

- Etre une entreprise spécialisée dans la vente des mobiliers de bureau attesté dans le registre de commerce ou les statuts;
- Avoir exécuté en tant que fournisseur principal au moins deux (02) marchés de nature similaire (la similarité s'appréciera par rapport à l'exécution de marché de mobiliers de bureau ou de tout autre mobilier) au cours des trois



(03) dernières années (2016, 2017, 2018) justifié par des attestations (originales ou copies légalisées) de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception définitive. La liste des qualifications et des références professionnelles du personnel d'encadrement pour les entreprises naissantes qui n'ont pas trois (03) années d'existence et n'ayant pas l'expérience requise;

- Disposer d'un matériel de transport (pour la livraison) en propriété ou en location (fournir le titre de propriété ou la promesse de location).

- **Condition d'ordre financier**

- fournir une attestation de capacité financière justifiant une ligne de crédit ou d'une disponibilité d'un montant de **dix millions (10 000 000) de francs CFA**, délivrée par une banque ou par une institution bancaire agréée par le Ministère en charge des Finances, ou émise par un organisme financier habilité à émettre des garanties agréées par le Ministère en charge des Finances, ou une garantie émise par une compagnie d'assurance ; **ou**
- avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2016, 2017, 2018) un chiffre d'affaire annuel moyen au moins égal à une fois le montant de la soumission , justifié par les états financiers desdites années certifiées par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et comptables agréés du Bénin et portant la mention de la DGI.
- Les entreprises naissantes doivent fournir en plus de l'attestation de capacité financière une assurance des risques professionnels.

Voir le document d'Avis d'appel public à candidature de marché public pour les informations détaillées.

3. Les candidats intéressés peuvent consulter le dossier de demande de renseignements et de prix à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)**, sis au bureau N°10 du 1^{er} étage du vice rectorat chargé de la coopération au campus d'Abomey-Calavi, à compter du 12/06/2019, 01 BP 526 Cotonou, Téléphone (229) 21 36 06 81, sp-prmp@uac.bj de 09H à 15H 30mn heure locale. Ils peuvent également l'obtenir à l'adresse mentionnée ci avant.

- Les offres devront être déposées à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)**, sis au bureau N°10 du 1^{er} étage du vice rectorat chargé de la coopération au campus d'Abomey-Calavi, , 01 BP 526 Cotonou;

Téléphone (229) 21 36 06 81, *sp-prmp@uac.bj*, au plus tard le 24 / 06 / 2019 à 10h 00 mn, heure locale. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées et seront retournées aux soumissionnaires à leurs frais. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Salle polyvalente MTN située au 1^{er} étage du bâtiment de la Bibliothèque de l'Université d'Abomey-Calavi le 24 / 06 / 2019 à 10 heures 30 mn, heure locale. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de cinq cent mille (500 000) francs CFA. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Abomey-Calavi, le 12 / 06 / 2019

Responsable des Marchés Publics



S. G. DOSSOU



DRP relatif à l'Acquisition et installation de meubles pour l'équipement de la salle de formation et les autres salles du bâtiment construit au profit du CEA-SMA. Numéro vert des marchés publics : 81 01 01 01
Courriel : *contact@armp.bj*

Section II - Instructions aux Candidats

A. Introduction.....	7
1. Dispositions générales	7
2. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés.....	7
3. Sanctions des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés publics.....	8
B. Le Dossier de demande de renseignements et de prix.....	10
4. Contenu du Dossier.....	10
C. Préparation des offres.....	11
5. Langue de l'offre.....	11
6. Documents constitutifs de l'offre.....	11
7. Soumission.....	11
8. Monnaies de l'offre.....	12
9. Délai de validité des offres.....	13
D. Dépôt des offres	13
10. Cachetage et marquage des offres.....	13
11. Date et heure limite de dépôt des offres.....	14
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	14
12. Ouverture des soumissions par l'Autorité contractante	14
13. Evaluation et Comparaison des offres	14
14. Vérification de la qualification des candidats	15
F. Attribution du marché	15
15. Attribution du Marché.....	15
16. Signature de l'Acte d'engagement.....	15
17. Notification de l'attribution du Marché	Erreur ! Signet non défini.
18. Information des candidats	15
19. Recours	16



A. Introduction

1. Dispositions générales

2. Conditions à remplir pour prendre part aux marchés

1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire franc.

2.1 Ne sont pas admises à concourir les candidats personnes physiques ou morales :

- a) qui n'ont pas souscrit les déclarations prévues par les lois et règlements en vigueur ou n'ont pas acquitté les droits, taxes, impôts, cotisations, contributions, redevances ou prélèvements de quelque nature que ce soit, ou n'ont pas produit d'attestation justifiant de leur paiement selon les termes fixés dans l'Annexe A ci-après ;
- b) qui sont en état de liquidation des biens ou de faillite personnelle ;
- c) qui sont frappées de l'une des interdictions ou déchéances prévues par les textes en vigueur, notamment, le code pénal, le code général des impôts et le code de sécurité sociale ;
- d) qui ont des relations de travail ou d'affaires avec les consultants ayant contribué à préparer tout ou partie des dossiers d'appel d'offres ou de consultation ;
- e) qui auront été reconnues coupables d'infractions à la réglementation des marchés publics ou qui auront été exclues des procédures de passation des marchés publics par une décision de justice devenue définitive en matière pénale, fiscale ou sociale, ou par une décision de l'autorité de régulation des marchés publics ou par le partenaire technique et financier ;
- f) dans lesquelles la personne responsable des marchés publics ou l'un des membres de l'entité administrative chargé du contrôle des marchés publics, de la commission de passation des marchés publics, de la sous-commission d'analyse des offres, ou de l'autorité chargé d'approuver le marché, possède des intérêts financiers ou personnels de quelque nature que ce soit ;

Ces incapacités et exclusions frappent également les membres des groupements et les sous-traitants.

Les candidats doivent fournir tout document que l'Autorité contractante peut raisonnablement exiger (annexe A), établissant



à la satisfaction de l'Autorité contractante qu'ils continuent d'être admis à concourir.

Les documents à caractère administratif (4.2.a et 4.2.b) seront vérifiés pour le Soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la plus avantageuse (attributaire provisoire).

- a) L'autorité contractante se réserve le droit d'accorder un délai maximal de cinq (05) jours ouvrables à l'adjudicataire provisoire pour produire les documents à caractère administratif (4.2.a et 4.2.b).

2.2 Un candidat peut être une personne physique ou morale, ou un groupement d'ouvriers, une coopérative ouvrière de production, un groupement ou une coopérative d'artisans, ou une coopérative d'artistes.

3. Sanctions des fautes commises par les candidats ou titulaires de marchés publics

3.1 La République du Bénin exige des candidats et des titulaires de ses marchés publics qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés. Les candidats doivent fournir une déclaration attestant qu'ils ont pris connaissance des dispositions du décret 2018-230 du 13 juin 2018 portant Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique et qu'ils s'engagent à les respecter. Des sanctions peuvent être prononcées par l'Autorité de régulation des marchés publics à l'égard des candidats et titulaires de marchés en cas de constatation de violations des règles de passation des marchés publics commises par les intéressés. Est passible de telles sanctions tout candidat, soumissionnaire, attributaire ou titulaire de marché, coupable des incriminations ci-après :



- a) participation à des pratiques de collusion entre soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels aux fins de priver l'autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;
- b) octroi ou promesse d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché, un avantage indu, pécuniaire ou autres, directement ou par des intermédiaires en vue d'obtenir le marché ;
- c) influence sur le mode de passation du marché ou sur la définition des prestations de façon à bénéficier d'un

avantage indu ;

- d) fourniture délibérée dans son offre des informations ou des déclarations fausses ou mensongères, susceptibles d'influer sur les résultats de la procédure de passation ou usage d'informations confidentielles dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ;
- e) établissement des demandes de paiement ne correspondant pas aux prestations effectivement fournies.
- f) participation pendant l'exécution du marché, à des actes et pratiques frauduleux préjudiciables aux intérêts de l'autorité contractante, contraires à la réglementation applicable en matière de marché public et susceptibles d'affecter la qualité des prestations ou leur prix, ainsi que les garanties dont bénéficie l'autorité contractante ;
- g) commission des actes ou manœuvres en vue de faire obstruction aux investigations et enquêtes menées par les agents de l'Organe de régulation des marchés publics ;
- h) coupable d'activités corruptives à l'égard des agents publics en charge de la passation du marché, de manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du marché, d'ententes illégales, de renoncement injustifié à l'exécution du marché si sa soumission est acceptée, de menaces, harcèlement ou violences envers les agents publics en charge de la passation du marché, de manœuvres obstructives susceptibles d'influer sur le bon déroulement de la procédure de passation.



3.2 Les violations commises sont constatées par l'Autorité de régulation des marchés publics qui diligente toutes enquêtes nécessaires et saisit toutes autorités compétentes. Sans préjudice de poursuites pénales et d'actions en réparation du préjudice subi par l'autorité contractante les sanctions suivantes peuvent être prononcées, et, selon le cas, de façon cumulative :

- a) confiscation des garanties constituées par le contrevenant dans le cadre des procédures d'appel d'offres incriminées, dans l'hypothèse où elle n'a pas été prévue par le cahier des charges ;
- b) exclusion de la concurrence pour une durée déterminée en fonction de la gravité de la faute commise, y compris, en cas de collusion régulièrement constatée par l'organe de

- régulation, de toute entreprise qui possède la majorité du capital de l'entreprise sanctionnée, ou dont l'entreprise sanctionnée possède la majorité du capital ;
- c) retrait de l'agrément et/ou du certificat de qualification.

Lorsque les violations commises sont établies après l'attribution d'un marché, la sanction prononcée peut être assortie de la résiliation du contrat en cours ou de la substitution d'une autre entreprise aux risques et périls du contrevenant sanctionné.

Le contrevenant dispose d'un recours devant la chambre administrative des tribunaux ou de la Cour Suprême à l'encontre des décisions de l'Organe de régulation des marchés publics. Ce recours n'est pas suspensif.

B. Le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix

4. Contenu du Dossier

- 4.1 Le Dossier de demande de renseignements et de prix décrit les fournitures et les services faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'appel d'offres et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :



Section I - Avis d'appel public à candidature de marché public

Section II - Instructions aux Candidats

Section III -

- (a) Modèle de lettre de soumission
- (b) Bordereau descriptif quantitatif
- (c) Description technique des Fournitures ou Services
- (d) Formulaire de qualification
- (e) Modèle d'Acte d'engagement
- (f) Modèle d'engagement à respecter le code d'Ethique et de déontologie dans la commande publique
- (g) Modèle de marché

- 4.2 Le Candidat devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de demande de renseignements et de prix.

C. Préparation des offres

5. Langue de l'offre

- 5.1 La soumission ainsi que toute la correspondance constituant la soumission, seront rédigées dans la langue française.

6. Documents constitutifs de l'offre

- 6.1 La soumission présentée par le candidat comprendra les documents suivants dûment remplis:

- (a) La lettre de soumission, datée et signée
- (b) le Bordereau descriptif quantitatif dûment rempli, daté et signé
- (c) les éléments de preuve écrits démontrant que le Candidat est admis à concourir et qu'il est qualifié pour exécuter le marché si son offre est acceptée
- (d) le projet d'Acte d'engagement, rempli, daté et signé
- (e) un engagement du Candidat attestant qu'il a pris connaissance et s'engage à respecter les dispositions du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique.



7. Soumission

- 7.1 Le Candidat remplira et signera la lettre de soumission comportant le prix total de l'offre, en remplissant le formulaire fourni à la Section III.

- 7.2 Le Candidat complétera le Bordereau descriptif quantitatif fourni dans la Section III, en indiquant les caractéristiques des fournitures / services dans la ligne qui leur est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais de livraison des fournitures ou services qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.

- 7.3 Le Candidat remplira le formulaire de qualification attestant qu'il remplit les conditions de qualification requises en remplissant le formulaire fourni à la Section III.

- 7.4 Le Candidat remplira et signera le projet d'Acte d'engagement fourni à la Section III.

- 7.5 Le Candidat fournira un engagement attestant qu'il a pris connaissance et s'engage à respecter les dispositions du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique, en

remplissant le formulaire fourni à la Section III.

8. Garantie de soumission

8.1 Garantie de soumission

Le montant de la garantie de soumission est de **cinq cent mille (500 000) francs CFA.**

La garantie de soumission, si requise devra :

- a) au choix du candidat, être sous l'une des formes ci-après : (i) une lettre de crédit irrévocable, ou (ii) une garantie bancaire provenant d'une institution bancaire agréée par le Ministère en charge des Finances, ou (iii) une garantie émise par une institution habilitée à émettre des garanties agréées par le Ministère en charge des Finances, ou (iv) un chèque certifié, et provenir d'une institution au choix du candidat ;
- b) être payable immédiatement et à première demande ;
- c) être soumise sous la forme d'un document original ; une copie ne sera pas admise ;
- d) demeurer valide pendant quinze (15) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre ; en cas de prorogation du délai de validité de l'offre, la garantie de soumission sera prorogée du même délai.

Toute offre non accompagnée d'une garantie de soumission, sera écartée par l'Autorité contractante comme étant non conforme.

Les garanties de soumission des candidats non retenus leur seront restituées immédiatement après la signature du projet de contrat par l'attributaire.

8.2 La garantie de soumission peut être réalisée :

- a) si le candidat retire son offre pendant le délai de validité qu'il aura spécifié dans la lettre de soumission de son offre ; ou
- b) s'agissant du candidat retenu, si ce dernier :



- i) n'accepte pas les corrections apportées à son offre pendant l'évaluation et la comparaison des offres ;
- ii) manque à son obligation de signer le Marché ;
- iii) manque à son obligation de fournir la garantie de bonne exécution.

La garantie de soumission d'un groupement d'entreprises doit désigner comme soumissionnaire le groupement qui a soumis l'offre. Si un groupement n'a pas été formellement constitué lors du dépôt de l'offre, la garantie de soumission doit désigner comme soumissionnaire tous les membres du futur groupement.



La garantie de soumission du candidat retenu lui sera restituée dans les meilleurs délais après la signature du Marché, et en tout état de cause dès remise de la garantie de bonne exécution requise.

Les prix seront libellés en FCFA.

Monnaies de l'offre

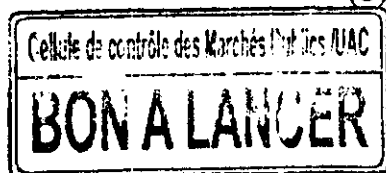
9. Délai de validité des offres

- 9.1 Les offres seront valables pour la période stipulée dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public.
- 9.2 ***Cette période ne peut en aucun cas excéder trente (30) jours calendaires.***

D. Dépôt des offres

10. Cachetage et marquage des offres

- 10.1 Les Candidats placeront l'original et les copies de leur soumission dans une enveloppe intérieure et une enveloppe extérieure cachetées. Ces enveloppes
 - (a) seront adressées à l'Autorité contractante à l'adresse indiquée dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public;



- (b) porteront le nom du projet, le titre et le numéro de la demande de renseignements et de prix, tels qu'indiqués dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public.

L'enveloppe intérieure comportera en outre le nom et l'adresse du Candidat.

- 11. Date et heure limite de dépôt des offres** 11.1 Les offres doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 10.1(a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- 12. Ouverture des soumissions par l'Autorité contractante** 12.1 L'Autorité contractante ouvrira les soumissions en présence des représentants des candidats qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisées dans l'Avis d'appel public à candidature de marché public.
- 12.2 L'Autorité contractante préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
- 13. Evaluation et Comparaison des offres** 13.1 L'Autorité contractante procédera à l'évaluation et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :
- (a) l'examen de la conformité des offres, notamment du point de vue des délais et spécifications techniques ;
 - (b) la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires pour procéder aux corrections nécessaires ;
 - (c) l'Autorité contractante accordera dans la comparaison des offres évaluées une marge de préférence de dix pour cent [10%] aux offres soumises par des groupements d'ouvriers, coopératives ouvrières de production, groupements et coopératives d'artisans, coopératives d'artistes et artisans individuels suivis par les Chambres consulaires ;
 - (d) l'élaboration d'un classement des offres par ordre de prix croissant.

14. Vérification de la qualification des candidats

14.1 L'Autorité contractante déterminera si le Candidat choisi pour avoir soumis l'offre conforme évaluée la moins disante, a la capacité d'exécuter le marché de façon satisfaisante selon les critères indiqués dans le formulaire de qualification.

14.2 Cette détermination tiendra compte des capacités financières, techniques et de production du Candidat. Elle sera fondée sur un examen des preuves des qualifications du Candidat que celui-ci aura fournies en application de la Clause 6, et sur toute autre information que l'Autorité contractante jugera nécessaire et adéquate.

14.3 Le Candidat ne pourra se voir attribuer le marché que si la réponse est affirmative. Dans la négative, son offre sera rejetée et l'Autorité contractante examinera la seconde offre évaluée la moins disante; puis elle procédera à la même détermination de la capacité de ce Candidat à exécuter le marché de façon satisfaisante.

F. Attribution du marché**15. Attribution du Marché**

15.1 L'Autorité contractante attribuera le marché au Candidat possédant les qualifications requises, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier de demande de renseignements et de prix, et qu'elle est la moins disante.

16. Signature de l'Acte d'engagement

16.1 Dans les quarante-cinq (45) jours calendaires suivant la date de réception des soumissions, l'Autorité contractante signera et datera le Marché et le renverra au Candidat retenu après immatriculation et enregistrement.



16.1 La signature de l'Acte d'engagement par le Candidat et l'Autorité contractante constituera la formation du marché. Cet Acte d'engagement sera notifié par ordre de service, invitant l'Attributaire à livrer les fournitures dans les conditions de l'Avis d'appel public à candidature de marché public.

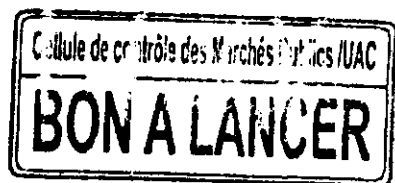
17. Information

17.1 Dès qu'elle a validé la proposition d'attribution, l'Autorité

des candidats

contractante notifie le résultat à tous les soumissionnaires et publie un avis d'attribution par affichage public et dans les mêmes canaux que ceux utilisés pour la publication de l'avis, à la fois au niveau de son siège, de celui de la préfecture ou commune dont elle relève, et de la chambre de métiers couvrant sa localité.

17.2 Cet avis contiendra au minimum: (i) l'identification de l'avis d'appel public à candidature de marché public et de chaque lot, le cas échéant ; (ii) le nom de l'attributaire, et (iii) le montant du marché attribué et (iv) les motifs du rejet des offres des soumissionnaires non retenus.



17.3 Tout Candidat ayant présenté une offre infructueuse pourra demander par écrit à l'Autorité contractante une explication quant aux motifs pour lesquels son offre n'a pas été retenue. L'Autorité contractante répondra par écrit au Candidat dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de la date de réception de sa demande.

17.4 Dans les quinze (15) jours suivant la notification du marché, l'autorité contractante publie un avis d'attribution définitive par affichage public comme indiqué à l'article 18.1 ci-dessus. Cet avis contient les mêmes mentions indiquées à l'article 18.2 ci-dessus.

18. Recours

18.1 La gestion des différends en matière de sollicitations de prix obéit aux règles suivantes :

- pour toutes les réclamations soulevées avant l'ouverture des offres : le candidat ou soumissionnaire doit saisir l'Autorité contractante dans un délai n'excédant pas celui restant à courir avant la date prévue pour le dépôt des plis. Une copie de ce recours est adressée à l'Autorité de régulation des marchés publics ;
- pour toutes les réclamations soulevées après la notification de l'attribution du marché, le soumissionnaire doit saisir l'Autorité contractante dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent la notification des résultats. Une copie de ce recours est adressée à l'Autorité de régulation des marchés publics.

18.2 Dans l'un ou l'autre des cas, lorsque le recours est fondé, il aboutit à la suspension de la procédure et à la mise en conformité ou à l'arrêt de la procédure. La décision d'arrêt ou de reprise de la procédure peut être prise aussi bien par l'Autorité contractante après avis de l'organe de Contrôle des

marchés publics compétent que par l'Autorité de régulation des marchés publics, au cas où elle est saisie.

18.3 En l'absence de toute décision rendue par l'autorité contractante dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de sa saisine, le candidat ou le soumissionnaire peut saisir l'Autorité de régulation des marchés publics dans les jours qui suivent.

18.4 En tout état de cause, tout contrat exécuté à la suite d'une procédure irrégulière est nul et de nul effet.



Section III – Modèles d'annexes

1. Lettre de Soumission

Date: _____

Avis d'appel public à candidature de marché public N°: _____

A: *[nom et adresse de l'Autorité contractante]*

Monsieur et/ou Madame,



Après avoir examiné le Dossier de Demande de Renseignements et de Prix dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer *[description des fournitures et services]* conformément à l'Avis d'appel public à candidature de marché public et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau descriptif quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente soumission.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures / services selon les dispositions précisées dans le Bordereau descriptif quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[nombre]* de jours à compter de la date fixée pour le dépôt des offres, telle que stipulée dans l'avis d'appel public à candidature de marché public ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Fait à
20 _____.

Le _____ jour de _____

*[signature]*_____
[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de: _____

2. Bordereau descriptif quantitatif

(Colonnes 4 et 5 à remplir par le Candidat)

No 1	Description détaillée de l'article 2	Quantité 3	Prix Unitaire TTC 4	Prix Total TTC 5	Livraison	
					Délai 6	Lieu 7
1.	Table pour ordinateur en bois melina fabrication	55			30 jours	CEA-SMA DANGBO
2.	Chaise pour table ordinateur melina	55			30 jours	CEA-SMA DANGBO
3	Table modulable en table de réunion	8			30 jours	CEA-SMA DANGBO
4	CHAISE en tissu (TABLE DE REUNION ET BUREAU CADRE)	15			30 jours	CEA-SMA DANGBO
5	BUREAU CADRE	4			30 jours	CEA-SMA DANGBO
6	Fauteuil de loisir pour la salle polyvalente (restauration)	12			30 jours	CEA-SMA DANGBO
7	Chaise de Salle de vidéo conférence	50			30 jours	CEA-SMA DANGBO
8	Table basse pour fauteuil de loisir	6			30 jours	CEA-SMA DANGBO

Fait le _____ 20 ____

Signature _____ en qualité de _____

Dûment autorisé à signer le Candidat pour et au nom de [nom du Candidat]



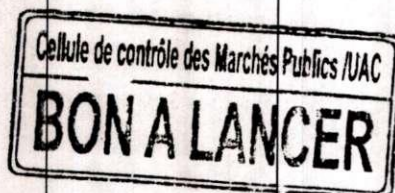
- (1): Une redevance de régulation est due par le Titulaire à l'Autorité de Régulation des Marchés publics. Le taux de la redevance de régulation des marchés publics est de 0,5 % du montant hors taxes du marché versé directement sur le compte épargne BJ 6600100100000010425073 de l'ARMP ouvert au Trésor public.

DRP relatif à l'Acquisition et installation de meubles pour l'équipement de la salle de formation et les autres salles du bâtiment construit au profit du CEA-SMA. Numéro vert des marchés publics : 81 01 01 0 1
Courriel : contact@armp.bj

3. Description technique des Fournitures ou Services

(à remplir par l'Autorité contractante)

N°	Désignation	Description des fournitures	Description des fournitures proposées	CRITERES D'APPRECIATIONS
1	Table pour ordinateur en bois melina fabrication	en bois melina fabrication locale 90cmX 70cm X 76cm (exigée)		ELIMINATOIRE
2	Chaise pour table ordinateur melina	en bois melina fabrication locale/STANDARD DU PRESTATAIRE (exigée)		ELIMINATOIRE
3	Table modulable en table de réunion	avec panneau frontal et roues (L * P * H) mm : 1400*600*750		ELIMINATOIRE
4	CHAISE en tissu (TABLE DE REUNION ET BUREAU CADRE)	(L * P * H) mm : standard * Accoudoir en nylon fixe * Mousse haute densité * Base en acier "		ELIMINATOIRE
5	BUREAU CADRE	(L * P * H) mm : 1200*600*750		ELIMINATOIRE
6	Fauteuil de loisir pour la salle polyvalente (restauration)	(L * P * H) mm : standard Mousse haute densité * pas de roue "		ELIMINATOIRE
7	Chaise de Salle de vidéo conférence	(L * P * H) mm : standard : * Siège en tissu * Dos en nylon * Accoudoir en nylon fixe * Mousse haute densité * Accoudoir et jambe en acier * Sans roues		ELIMINATOIRE
8	Table basse pour fauteuil de loisir	(L * P * H) mm : 600*600*450		ELIMINATOIRE



Fait le _____ 20 ____

Signature _____ en qualité de _____

Dûment autorisé à signer le Candidat pour et au nom de [nom du Candidat]

4. Formulaire de qualification

[A remplir par le Candidat]

Nous soussignés, certifions l'exactitude des informations ci après, attestant que nous remplissons les conditions de qualifications requises pour exécuter le Marché, fixées par l'Autorité contractante, à savoir:

- **Condition d'ordre technique**

- Etre une entreprise spécialisée dans la vente des mobiliers de bureau attesté dans le registre de commerce ou les statuts;
- Avoir exécuté en tant que fournisseur principal au moins deux (02) marchés de nature similaire (la similarité s'appréciera par rapport à l'exécution de marché de mobiliers de bureau ou de tout autre mobilier) au cours des trois (03) dernières années (2016, 2017, 2018) justifié par des attestations (originales ou copies légalisées) de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception définitive. La liste des qualifications et des références professionnelles du personnel d'encadrement pour les entreprises naissantes qui n'ont pas trois (03) années d'existence et n'ayant pas l'expérience requise;
- Disposer d'un matériel de transport (pour la livraison) en propriété ou en location (fournir le titre de propriété ou la promesse de location).

- **Condition d'ordre financier**

- fournir une attestation de capacité financière justifiant une ligne de crédit ou d'une disponibilité d'un montant de **dix millions (10 000 000) de francs CFA**, délivrée par une banque ou par une institution bancaire agréée par le Ministère en charge des Finances, ou émise par un organisme financier habilité à émettre des garanties agréées par le Ministère en charge des Finances, ou une garantie émise par une compagnie d'assurance ; ou
- avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2016, 2017, 2018) un chiffre d'affaire annuel moyen au moins égal à une fois le montant de la soumission , justifié par les états financiers desdites années certifiées par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et comptables agréés du Bénin et portant la mention de la DGI.



- Les entreprises naissantes doivent fournir en plus de l'attestation de capacité financière une assurance des risques professionnels.

Fait le _____ 20 ____

Signature _____ en qualité de _____
Dûment autorisé à signer le Candidat pour et au nom de *[nom du Candidat]*



5. Modèle de garantie de soumission (garantie émise par un organisme financier)

L'organisme financier ou le garant remplit ce modèle de garantie de soumission conformément aux indications entre crochets]

[Insérer le nom de la banque ou organisme financier, et l'adresse de l'agence émettrice]

Bénéficiaire : [insérer nom et adresse de l'Autorité contractante]

Date : [insérer date]

Garantie de soumission numéro : *[insérer le numéro de garantie]*



Nous avons été informés que *[insérer le nom du Candidat]* (ci-après dénommé « le Candidat ») a répondu à votre appel d'offres numéro *[insérer le numéro de la Demande de Renseignements et de Prix]* pour la fourniture de *[insérer description des fournitures]* et vous a soumis son offre en date du *[insérer date du dépôt de l'offre]* (ci-après dénommée « l'Offre »).

En vertu des dispositions du Dossier de Demande de Renseignements et de Prix, l'Offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission.

A la demande du Candidat, nous *[insérer nom de la banque ou organisme financier]* nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer, à première demande, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche judiciaire quelconque, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de **quinze (15) jours calendaires après le délai de validité des offres.**

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Candidat n'a pas exécuté une des obligations auxquelles il est tenu en vertu de l'Offre ou a fait l'objet de sanction dans le cadre de la procédure de passation du marché conformément à l'article 150 du Code des Marchés Publics en vigueur en République du Bénin, à savoir :

- a) s'il retire l'Offre pendant la période de validité qu'il a spécifiée dans la lettre de soumission de l'offre; ou
- b) si, s'étant vu notifier l'acceptation de l'Offre par l'Autorité contractante pendant la période de validité telle qu'indiquée dans la lettre de soumission de l'offre ou prorogée par l'Autorité contractante avant l'expiration de cette période, il:
 - 1. s'il n'accepte pas les modifications de son offre suite à la correction des erreurs de calcul; ou

2. ne signe pas le Marché ; ou

3. ne fournit pas la garantie de bonne exécution du Marché, s'il est tenu de le faire ainsi qu'il est prévu dans les Instructions aux candidats ; ou

- c) s'il a fait l'objet d'une sanction de la Commission Disciplinaire de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ou d'une juridiction administrative compétente, ayant pour objet la confiscation des garanties qu'il a constituées dans le cadre de la passation du marché, conformément à l'article 150 du Code des Marchés Publics en vigueur en République du Bénin.

La présente garantie expire (a) si le marché est octroyé au Candidat, lorsque nous recevons une copie du Marché signé et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du Candidat ; ou (b) si le Marché n'est pas octroyé au Candidat, à la première des dates suivantes : (i) lorsque nous recevons copie de votre notification au Candidat du rejet de son offre, ou (ii) de la publication de l'avis d'attribution définitive du marché.

Toute demande de paiement au titre de la présente garantie doit être reçue à cette date au plus tard.

Cette garantie³ est délivrée en vertu de l'agrément n°.....du
Ministère en charge des Finances qui expire au



6. Acte d'engagement

Aux termes de l'avis d'appel public à candidature de marché n° _____ intervenue le _____ jour de _____ 20 _____ entre [nom de l'Autorité contractante] (ci-après désignée comme « l'Autorité contractante ») d'une part et [nom et adresse complète du Candidat] (ci-après désigné comme le « Titulaire ») d'autre part:

ATTENDU que l'Autorité contractante désire que certaines fournitures soient livrées et certains services assurés par le Titulaire, c'est-à-dire, [brève description des fournitures et/ou services] et a accepté une offre du Titulaire pour la livraison de ces fournitures et/ou la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix du marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIVIT:

1. Les documents ci après seront considérés comme faisant partie intégrante du Marché:
 - (a) la soumission du Titulaire
 - (b) Le Bordereau descriptif quantitatif;
 - (c) La description technique des Fournitures ou Services
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient de livrer les fournitures, de réaliser les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations du présent Marché.
3. L'Autorité contractante convient de son côté de payer au Titulaire, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix du Marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : [Inscrire les modalités de paiement retenues].

LES PARTIES au contrat ont signé le marché les jours et années mentionnées ci dessous.

Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Autorité contractante)

Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Candidat)



DRP relatif à l'Acquisition et installation de meubles pour l'équipement de la salle de formation et les autres salles du bâtiment construit au profit du CEA-SMA. Numéro vert des marchés publics : 81 01 01 0 1

Courriel : contact@armp.bj



7. Modèle d'engagement à respecter le Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique

Date

A : *[nom et adresse de l'Autorité Contractante]*

Madame/Monsieur,

Après avoir examiné, en vue de la soumission de notre proposition pour *[insérer ici l'objet de la consultation ou du marché]*, nous, soussignés, avons bien pris connaissance des dispositions du Code d'éthique et de déontologie dans la commande publique et nous engageons à respecter toutes les dispositions de ce texte nous concernant, pendant la procédure de passation du marché et, si notre soumission est acceptée, pendant son exécution.

Nous savons, qu'à titre de sanction, nous pouvons être écartés temporairement ou définitivement du champ des marchés publics, conformément à la réglementation, s'il est établi que nous nous sommes livrés à une ou plusieurs des pratiques, ci-après, dans le cadre de la passation et de l'exécution du marché :

- activités corruptrices à l'égard des agents publics en charge de la passation du marché ;
- manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention du marché ;
- ententes illégales ;
- renoncement injustifié à l'exécution du marché si notre soumission est acceptée ; et,
- défaillance par rapport aux engagements que nous aurons souscrits.

Nous savons aussi que ces sanctions administratives sont sans préjudice des sanctions pénales prévues par les lois et règlements en vigueur.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fait le _____ 20 ____

Signature _____ en qualité de

Dûment autorisé à signer le Candidat pour et au nom de *[nom du Candidat]*.

1. Modèle de contrat

I. MODELE DE MARCHE

A- Modèle de Couverture du marché

CONTRAT N° _____ / [insérer le numéro du Contrat auprès du Maître d'ouvrage]

MARCHE N° _____ DU _____
[Numéro d'identification unique de marché] [Date]

Objet : [insérer l'intitulé du marché].

Attributaire : [insérer la raison sociale du bénéficiaire]
[Insérer l'adresse complète du bénéficiaire]
[Insérer la localité du bénéficiaire et le pays]
Tél. : [insérer son numéro de téléphone]
E-mail : [insérer son adresse électronique : optionnel]

Montant du Marché : [insérer le montant et la monnaie de l'offre]

Financement / Ressources [insérer le type de budget] 20....

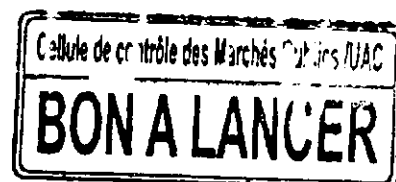
Imputation Budgétaire: [insérer le code budget]

Référence PPM: [insérer référence et nature du marché au PPM] 20...

Signé par l'Attributaire le : [insérer date d'attribution]

Approuvé le : [insérer date d'approbation]

Notifié le : [insérer date de notification]



B - Formulaire de Marché

Aux termes de la Demande de renseignements et de prix n° _____ intervenue le _____ jour de _____ 20_____ entre l'Université d'Abomey-Calavi (ci-après désignée comme « l'Autorité contractante ») d'une part et [nom et adresse complète du Candidat] (ci-après désigné comme le « Titulaire ») d'autre part:

ATTENDU que l'Autorité contractante désire que *certaines fournitures soient livrées et certains services assurés par le titulaire, c'est-à-dire, la fourniture et l'installation de meubles pour l'équipement de la salle de formation et les autres salles du bâtiment construit au profit du CEA-SMA* et a accepté une offre du titulaire pour la **fourniture et l'installation de ces meubles** pour un montant égal à [prix des fournitures ou prestations en toutes lettres et en chiffres, toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix du marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT:

2. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Marché:
 - a) le présent marché ;
 - b) la soumission du titulaire ;
 - c) La lettre de notification du marché ;
 - d) Le procès-verbal de validation des résultats d'évaluation par la CCMP ;
 - e) L'ordre de service qui sera pris par la PRMP ;
 - f) Le bordereau descriptif ;
 - g) la description technique des fournitures ou services ;



3. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Titulaire, comme indiqué ci-après, le Titulaire convient [de livrer les fournitures, de réaliser les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services] ou [d'exécuter les prestations et de reprendre toutes les malfaçons y afférentes] en conformité absolue avec les dispositions du présent Marché.
4. Le présent marché est soumis au régime fiscal de droit commun en vigueur en République du Bénin. Le titulaire est assujetti au paiement d'une redevance de régulation de montant équivalent à 0,5% du montant hors taxes du marché

redevance de régulation des marchés publics versé directement sur le compte épargne **BJ 6600100100000010425073** de l'ARMP ouvert au Trésor public.

5. L'Autorité contractante convient de son côté de payer au titulaire, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le prix du marché, ou tout autre montant dû au titre de ce Marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : [*Inscrire les modalités de paiement retenues*].
6. En cas de retard dans l'exécution du Marché, l'Entrepreneur sera passible d'une pénalité par jour de retard fixé à **1/5000 IÈME** du montant du Marché. L'Autorité contractante se réserve le droit de résilier le marché sans mise en demeure préalable, lorsque le montant cumulé des pénalités atteint une valeur équivalente à 5% du montant du marché.
7. L'Autorité contractante et l'Entrepreneur feront tout leur possible pour régler à l'amiable, par voie de négociation directe et informelle, tout différend entre eux ou en rapport avec le Marché.
8. Si l'Autorité contractante et l'Entrepreneur n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis d'abord à l'ARMP et en cas de non satisfaction à la juridiction administrative compétente.

LES PARTIES au contrat ont signé le marché les jours et années mentionnées ci-dessous.

Lu et accepté par le titulaire:

L'Entrepreneur

____/____/2019

A visé

L'Agent Comptable de l'UAC

Oscar C. KEKEREQUE

____/____/2019

Présenté par :

La Personne Responsable des Marchés Publics

Yannick S. G. DOSSOU

____/____/2019

A visé

Le coordonnateur du projet,

Professeur Joël TOSSA

____/____/2019

Vu et approuvé par le Recteur,

Professeur Maxime da CRUZ

____/____/2019





ANNEXE

LISTE DES PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX

1. L'original ou la photocopie légalisée de l'attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois à la date de dépôt des offres et délivrée par un tribunal de première instance ou suivant la législation du pays du soumissionnaire (*pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché*);
2. Une attestation des IMPOTS en original, en cours de validité à la date de dépôt des offres (*pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché*); les soumissionnaires étrangers devront fournir une attestation fiscale ou équivalent du pays où ils sont immatriculés en conformité avec la législation dudit pays (*pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché*); les attestations des impôts datant de moins de six (6) mois sont acceptables;
3. Une attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) en original, en cours de validité à la date de dépôt des offres (*pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché*); les soumissionnaires étrangers devront fournir une attestation de sécurité sociale ou équivalent du pays où ils sont immatriculés en conformité avec la législation dudit pays; les attestations de sécurité sociale datant de moins de six (6) mois sont acceptables (*pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché*);
4. L'original ou la photocopie légalisée du registre de commerce (*pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché*);
5. Les états financiers des trois dernières années présentés par un comptable employé de l'entreprise et attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et portant la mention DGI et pour les entreprises naissantes, les justificatifs requis de leurs capacités financières (bilan d'ouverture); la page de certification du membre de l'OECCA du Bénin et celle portant la mention de la DGI doivent être en original ou en copie légalisée. Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence devront fournir le bilan d'ouverture et les états financiers de leurs années d'existence. Les soumissionnaires étrangers devront fournir les états financiers en conformité avec

- la législation de leur pays d'origine (*pièce essentielle pour l'attribution définitive du marché*);
6. L'engagement du soumissionnaire dûment rempli par ce dernier (daté, signé et cacheté) et attestant qu'il a pris connaissance conformément aux dispositions du code d'éthique et de déontologie dans la commande publique en République du Bénin et qu'il s'engage à les respecter;
 7. L'original ou la photocopie du Relevé d'Identité Bancaire (*pièce non éliminatoire*) ;
 8. La garantie de soumission d'un montant de **cinq cent mille (500.000) FCFA**, délivrée par une institution bancaire (**Pièce éliminatoire**) [cf modèle]
 9. La preuve d'exécution d'au moins deux marchés similaires au Bénin ou dans la sous-région, au cours des trois dernières années (2016, 2017 et 2018). Les références techniques seront accompagnées des attestations de bonne fin d'exécution ou de PV de réception. Ces attestations ou PV devront être en original ou en copie légalisée. La liste des qualifications et des références professionnelles du personnel d'encadrement pour les entreprises naissantes qui n'ont pas trois (03) années d'existence et n'ayant pas l'expérience requise (*pièce essentielle pour la qualification de l'entreprise*) ;
 10. la preuve d'existence d'un matériel de transport (pour la livraison) en propriété ou en location (fournir le titre de propriété ou la promesse de location) (*pièce essentielle pour la qualification de l'entreprise*) ;
 11. les descriptions techniques proposées par le candidat, sur des pages datées, paraphées et signée accompagné des prospectus (**Pièce éliminatoire**);
 12. une attestation de capacité financière justifiant une ligne de crédit ou d'une disponibilité d'un montant de **dix millions (10 000 000) de francs CFA** (*pièce essentielle pour la qualification de l'entreprise*);
 13. La fourniture des prospectus des mobiliers à livrer (*pièce essentielle pour la qualification de l'entreprise*) ;
 14. Les entreprises naissantes doivent fournir en plus de l'attestation de capacité financière une assurance des risques professionnels (*pièce essentielle pour la qualification de l'entreprise*) ;
 15. La carte de commerçant (*pièce non éliminatoire*) ;
 16. Modèle du contrat (*pièce non éliminatoire*).



ANNEXE 2

Table pour ordinateur

90cmX 70cm X 76cm en bois de mélina

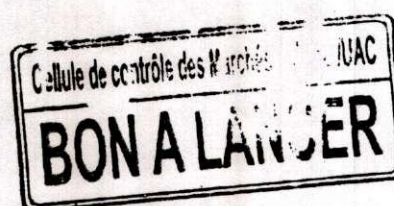
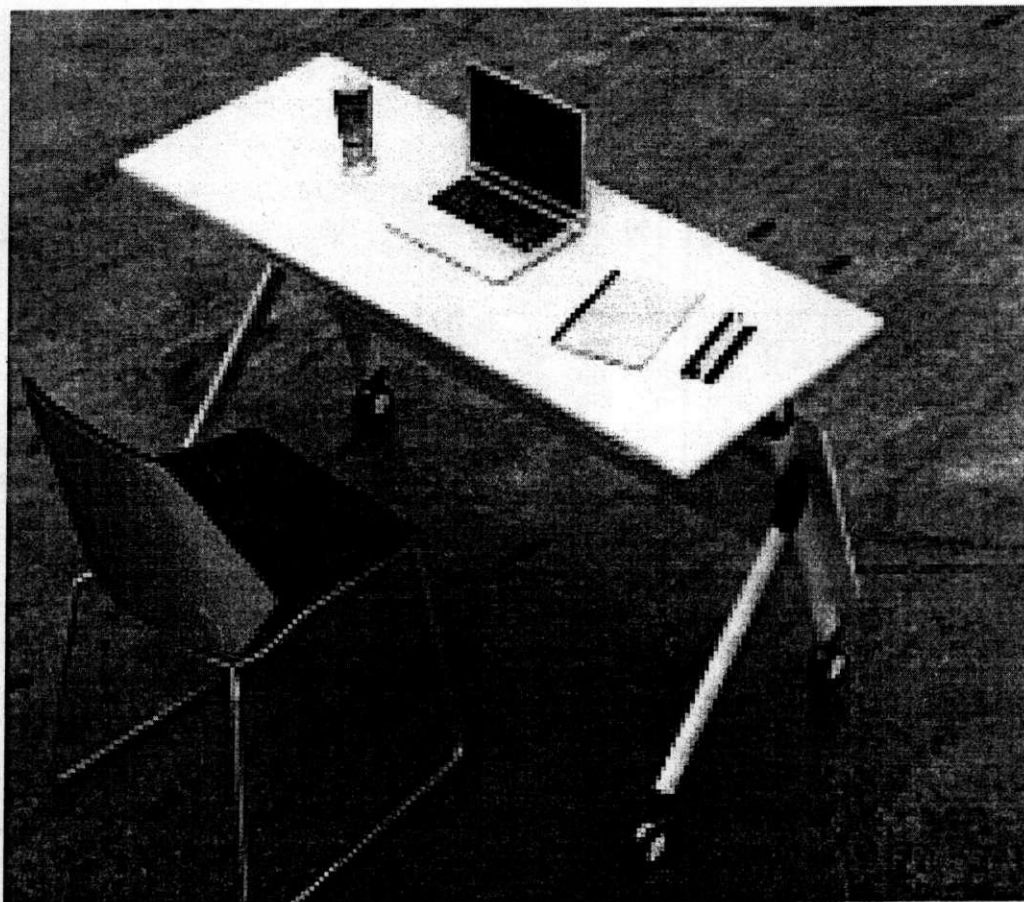


Table modulable en table de réunion : avec panneau frontal et roues

(L * P * H) mm : 1400*600*750



CHAISE en tissu :

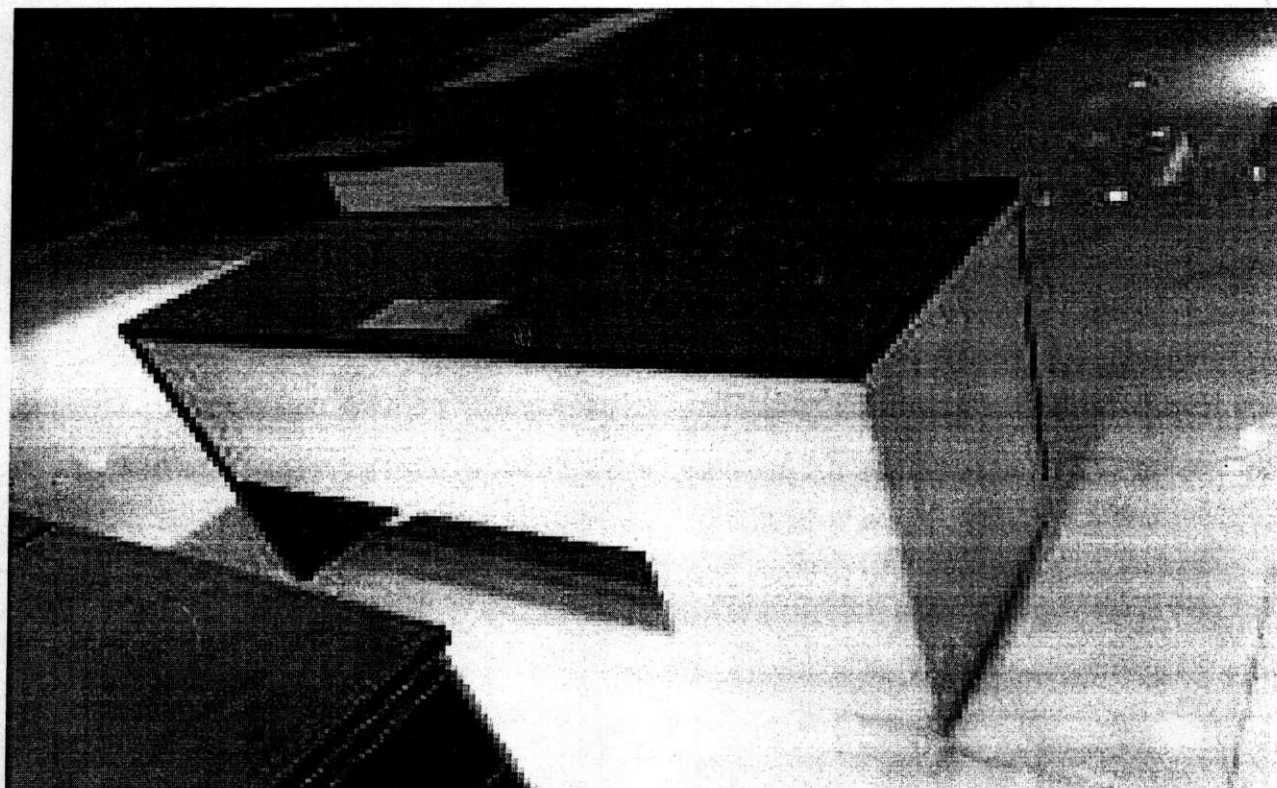
**DRP relatif à l'Acquisition et installation de meubles pour l'équipement de la salle de formation et les autres salles du bâtiment construit au profit du CEA-SMA. Numéro vert des marchés publics : 81 01 01 0 1
Courriel : contact@armp.bj**

- * Accoudoir en nylon fixe
- * Mousse haute densité
- * Base en acier "



BUREAU CADRE

(L * P * H) mm : 1200*600*750



DRP relatif à l'Acquisition et installation de meubles pour l'équipement de la salle de formation et les autres salles du bâtiment construit au profit du CEA-SMA. Numéro vert des marchés publics : 81 01 01 0 1
Courriel : contact@armp.bj

Fauteuil de loisir pour la salle polyvalente (restauration) :

(L * P * H) mm : standard

Mousse haute densité

* pas de roue "



Chaise de réunion

(L * P * H) mm :

Siège en tissu

* Dos en nylon

* Accoudoir en nylon fixe

* Mousse haute densité

* Accoudoir et jambe en acier

* Sans roues

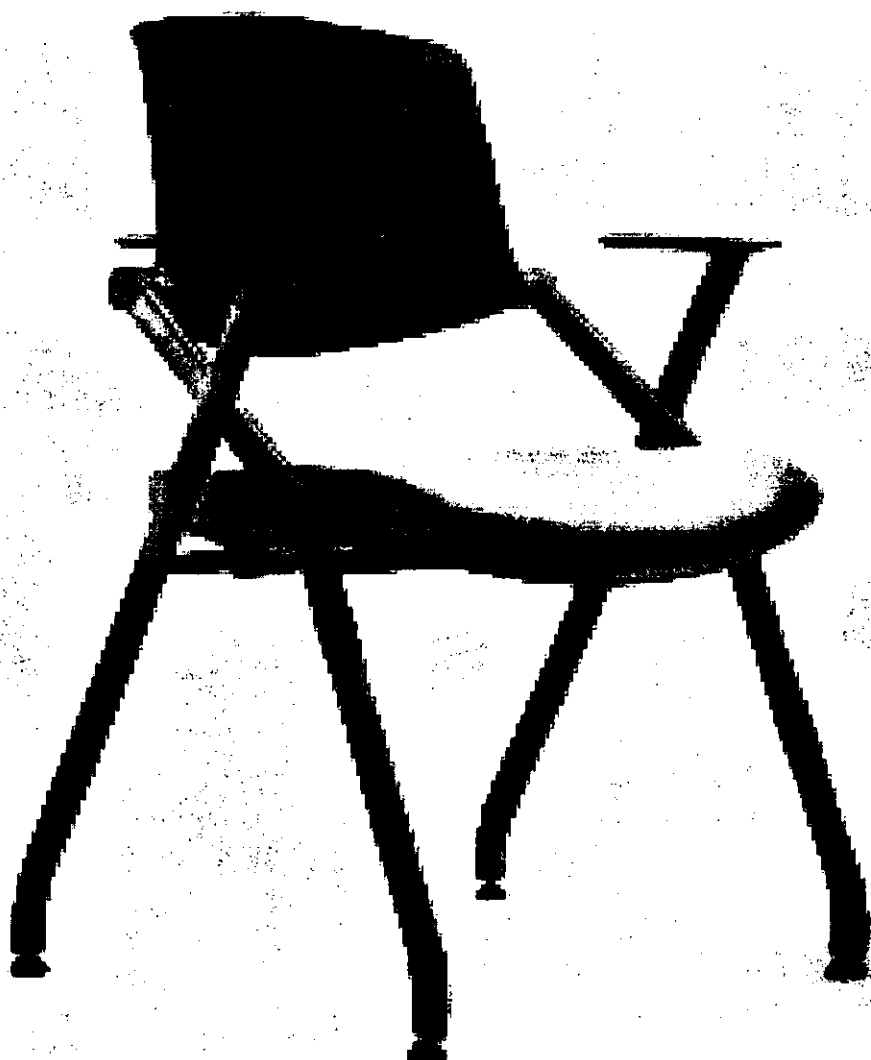


Table basse pour fauteuil de loisir

(L * P * H) mm : 600*600*450

